https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-28-juin-1990-fixant-les-modalites-de-lexamen-professionnel-prevu-a-larticle-15-3-du-decret-n-89-758-du-18-octobre-1989-portant-statut-particulier-des-infirmiers-generaux-de/
Arrêté du 28 juin 1990 fixant les modalités de l'examen professionnel prévu à l'article 15 (3°) du décret n° 89-758 du 18 octobre 1989 portant statut particulier des infirmiers généraux de la fonction publique hospitalière.
28/06/1990
Les infirmiers généraux sont désormais rattachés au corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière.